



Séance du 11 février 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Pour : Unanimité

Convocation du : 30 janvier 2026  
Date d'affichage : 4 février 2026

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du Nord  
le 12 février 2026 et publication du 12  
février 2026.

Délibération N° 01-26-02

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mme MICHEL Fabienne, Mme WOLOSZ Angélique, Mme TOURNEUR Nathalie.

Absents excusés et non représentés : M. MERESSE Alain, Mme DERBAY Savéria, Mme EL FAIZ Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT DE L'OPERATION D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN KIT D'ELECTRIFICATION (DISPOSITIF VAE)**

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2025, relative au renouvellement de l'opération d'aide à l'acquisition de vélos électriques neufs ou reconditionnés ou d'un kit d'électrification d'un vélo standard pour les particuliers ;

Considérant le règlement de ce dispositif, ci-annexé ;

Considérant la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, d'abonder ce fonds, et ce, dans les mêmes conditions fixées par le règlement susvisé ;

Considérant que la commune de Thumeries souhaite abonder ce fonds à hauteur de 100 € pour chaque dossier déposé au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné, et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, par un particulier de la commune auprès de la CCPC ;



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE d'accorder les subventions aux Thumerisien(ne)s ayant obtenu la subvention de la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault » à hauteur de 100 € par dossier instruit au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, et préalablement validé par les services communautaires, selon le règlement ci-annexé.
- DIT que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération est plafonnée à 3 000 € pour l'exercice 2026.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Secrétaire de séance,**  
  
**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**  
  
**Nadège BOURGHELLE-KOS.**